

# Employé à domicile

### **MISSIONS**

L'employé à domicile assiste et soulage les personnes qui ne peuvent plus faire seules les actes ordinaires de la vie courante (entretien du linge, ménage, rangement, courses, préparation des repas simples). Il accompagne la personne âgée au quotidien (sorties et loisirs, assistance administrative, maintien de l'autonomie et relationnel).

L'employé à domicile peut intervenir aussi auprès d'enfants. Il assure le travail lié à leur présence (hygiène et confort, prise des repas, déplacements, activités de loisirs, accompagnement aux devoirs, en privilégiant l'éveil).

## **PROFIL ET MOTIVATION**

- Aptitude pour exercer les tâches de la vie quotidienne,
- Autonomie dans l'organisation du travail,
- Adaptation aux habitudes de la personne ou de la famille,
- Disponibilité,
- Goût du travail en équipe.

### **FORMATION**

Une formation complémentaire peut être assurée par l'ADMR sur des thèmes spécifiques. L'employé à domicile peut également poursuivre sa formation ou une VAE, en préparant le diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale, d'aide-soignant ou de TISF.

# CONDITIONS D'ACCÈS / COMPÉTENCES / ÉVOLUTION

- En cours d'accès au diplôme d'État de Technicien de l'intervention sociale et familiale soit par la formation, soit par la VAE (Validation des acquis de l'expérience).
- En cours d'accès au diplôme d'auxiliaire de vie sociale soit par la formation, soit par la VAE.

Ou titulaire d'un diplôme, certificat ou titres suivants :

- BEP carrière sanitaire et sociale,
- BEPA option services, spécialité services aux personnes,
- BEPA option économie familiale et rurale,
- CAP agricole, option économie familiale et rurale,
- CAP agricole et para-agricole employé d'entreprise agricole option employé familial,
- CAP petite enfance,
- CAP assistant technique en milieu familial et collectif,
- Titre assistant de vie aux familles,
- Titre employé familial polyvalent sous réserve de l'homologation du Ministère,
- Brevet d'aptitudes professionnelles assistant animateur technique.

La classification dans cette catégorie requiert une maîtrise des outils et techniques de base nécessaires à l'emploi.

Il s'agit d'un emploi de catégorie B de la convention collective de la branche de l'aide à domicile et de niveau V de l'Éducation nationale.

